

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

Concerne	58 ^e Assemblée ordinaire des délégué-e-s de l'Association Cerebral Suisse
Date	samedi 25 octobre 2014
Début	10h30
Fin	12h30, ensuite apéro et repas de midi
Lieu	Swisscom Conference Center Swisscom Gasse 1 4600 Olten
Procès-verbal	Marijana Martic

1.	Bienvenue	MSt
2.	Généralités	MSt
3.	Approbation du procès-verbal de la 57 ^e Assemblée des délégué-e-s du 26 octobre 2013 à Neuchâtel	MSt
4.	Contrat de prestations OFAS 2015-2018	MKa/JGr
5.	Rapport annuel 2013	YHä
6.	Comptes annuels 2013 avec rapport de l'organe de révision	MKa/JGr
7.	Budget 2015	MKa/JGr
8.	Démissions/élections	MSt
9.	Divers	Tous
10.	Exposé sur le thème « Planification personnelle de l'avenir »	T. Zahn T. Z'Rotz

Bienvenue

Martin Staub salue les délégué-e-s ainsi que les collaboratrices du secrétariat central à la 58^e Assemblée des délégué-e-s de l'Association Cerebral Suisse à Olten. Nos hôtes sont aujourd'hui Michael Harr, directeur de la Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral ainsi que T. Zahn et T. z'Rotz qui, pour conclure, tiendront un exposé sur le thème de la planification personnelle de l'avenir PPA.

Se sont excusé-e-s : les délégué-e-s des AR Genève et Jura bernois.

Se sont excusé-e-s en raison d'un empêchement de dernière minute : Deniz Izik (AR Schaffhouse), Marie Pochon (AR Valais) ainsi que Eveline Freudenberg et Hugo Schöni (AR Fribourg).

2. Généralités

Le président Martin Staub note que les pré-invitations ainsi que les invitations à l'Assemblée des délégué-e-s ont été envoyées dans les délais.

Élection des scrutateurs/trices : Marie-Therese Fasser (AR Zurich) et Georg Fromm (AR Grisons)

32 personnes ont droit de vote, la majorité absolue se situe donc à 17 voix.

3. Approbation du procès-verbal de la 57^e Assemblée des délégué-e-s du 26 octobre à Neuchâtel

Le procès-verbal est accepté et adopté sans relecture ni ajout, à l'unanimité.

4. Contrat de prestations OFAS 2015-2018

Marcel Kaiser informe sur l'état actuel des négociations avec l'OFAS. De notre point de vue, les négociations ont été fructueuses. Le contrat sera conclu pour 4 années supplémentaires (2015-2018) et nous sommes heureux de pouvoir garder les acquis actuels.

Les premières négociations avec l'OFAS ont eu lieu le 11 septembre 2014. Le contrat est attendu pour la fin de cette année.

Addendum au procès-verbal : sur demande de la direction, l'OFAS fait savoir que le contrat sera transmis fin janvier en raison de la surcharge de travail actuelle.

La marche à suivre après la signature du contrat de prestations se présente comme suit : les négociations avec les président-e-s et directeurs/trices des associations régionales relatives aux sous-contrats de prestations auront lieu au cours du premier trimestre 2015. Les associations régionales ont été informées par écrit le 14.08.2014 qu'elles pouvaient, pour ce qui concerne la contribution AI, budgétiser de la même façon pour l'année 2015. Nos modèles de points taxes ne sont pas compatibles avec le modèle de points taxes de l'OFAS (*subventions AI par unité de prestations*). L'OFAS exige l'introduction de son propre modèle, ce qui nous oblige à entreprendre certaines adaptations. Ceci est une tâche très complexe. Le groupe interne OFAS, présidé par Marcel Kaiser et Josiane Grandjean et composé de représentant-e-s des associations régionales Zurich, Soleure, Genève, Bâle et Valais, élaborera un modèle : « Nombre de prestations / subventions AI par unité de prestations ».

Le nombre de prestations de services et les subventions AI correspondantes par unité de prestation seront discutés dans le cadre des négociations.

5. Rapport annuel 2013

Yvonne Hämmig, vice-présidente du Comité central, présente les chiffres des prestations de services fournies par l'organisation faîtière et les associations régionales :

3'896	jours de vacances réalisés
3'125	unités de cours (semestre – à l'année)
2'448	jours (week-ends)
1'535	triage / heures de conseils succincts
341	heures de mise en relation avec des services d'aide
625	visites / rendez-vous
39	magazines / bulletins

Décision : le rapport annuel est accepté à l'unanimité et Edith Loosli est remerciée.

Les thèmes principaux de l'année 2013 ont été les suivants :

- justificatif des prestations fournies pour mères ;
- préparation de la nouvelle prestation de service « planification personnelle de l'avenir » PPA ;
- préparation du sondage national relatif aux besoins d'un service d'examen des plaintes national concernant la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité ;
- les personnes concernées ont pris la parole. La collaboration de personnes concernées dans le cadre du Magazine, de CerAdult et au sein du Comité ;
- professionnalisation de la communication.

Cornelia Nater, présidente de la COSOPO informe sur les thèmes socio-politiques 2014 importants :

- succès contre le démantèlement de l'AI (pas de référendum) ;
- ratification de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées qui devrait soutenir l'engagement futur des organisations du domaine du handicap ;
- contribution d'assistance ;
- alliances avec les organisations partenaires (offres de cours, publications, travail médiatique, etc.).

6. Comptes annuels 2013 avec rapport de l'organe de révision

Marcel Kaiser, responsable du département finances, informe sur les comptes annuels 2013, que les délégué-e-s trouveront imprimés dans le rapport annuel 2013. Il explique les écarts relatifs au budget 2013 à l'aide du graphique ci-dessous :

2013 Comptes annuels – Budget / Différence

Comptes annuels 2013	Budget 2013	Différence Budget – Compte	
Total frais de personnel et prest.	516'451.55	565'000	-48'548.45
Total charges d'exploitation	89'754.61	98'000	- 8'245.39
Total prestations personnes	381'250.91	414'000	-32'749.09
Total objets spécifiques	443'352.00	487'000	-46'648.00
Total dépenses	1'430'809.07	1'564'000	-133'190.93
Total recettes	1'294'542.95	1'282'000	+ 12'542.95
Résultat d'exploitation	-136'266.12	-282'000	- 145'733.88
Bénéfice finance	37'155.80	70'000	- 32'844.20
Résultat annuel	-99'110.32	-212'000	- 112'889.68

Au niveau des charges d'exploitation, nous avons cette année aussi, pu profiter de la mise à disposition gratuite du local de stockage. Nous ne savons pas encore quelle sera la réglementation future. Pour 2015, ces coûts ont été budgétisés.

Concernant les prestations spécifiques en faveur des personnes, il est à signaler que le congrès pour parents en Suisse romande n'a pas pu être réalisé en raison du nombre insuffisant d'inscriptions.

Pour les prestations liées aux thèmes spécifiques, il faut avant tout mentionner le référendum budgétisé qui n'a pas été lancé.

Décision

Les comptes annuels 2013 avec le rapport de l'organe de révision sont acceptés à l'unanimité.

« Adoption des comptes annuels et décharge du Comité central ».

Marcel Kaiser remercie les personnes présentes pour la confiance accordée.

7. Budget 2015

Marcel Kaiser présente le budget 2015, que les délégué-e-s ont reçu avec l'invitation.

Par rapport au budget 2014, les coûts restent stables et la stratégie fixée peut être poursuivie. Au niveau des charges de personnel, nous avons budgétisé une majoration des coûts de CHF 28'000.- afin d'amortir les coûts des heures supplémentaires fournies jusqu'ici en fixant celles-ci dans le contrat. CHF 8'800.- de plus sont également budgétisés au niveau des charges d'exploitation pour la mise à jour du site Internet avec Typo3. Au niveau des prestations spécifiques en faveur des personnes, les vacances en Suisse seront dorénavant attribuées aux associations régionales, par contre, la planification personnelle de l'avenir PPA s'ajoutera à notre budget.

L'Association Cerebral Suisse est mieux positionnée. En 2014, elle a eu la chance de recevoir deux legs. Le Comité central et la direction élaboreront des critères pour leur utilisation et informeront les délégué-e-s à ce sujet en 2015.

Georg Fromm, AR Grisons demande si les legs sont affectés à un but précis. Marcel Kaiser répond que non, il n'y a pas d'affectation.

Les délégué-e-s ont reçu le budget détaillé présentant un déficit de CHF 76'000.- avec

l'invitation. Aucune question n'est posée à propos du budget.

Décision

Le budget 2015 est accepté à l'unanimité

Marcel Kaiser et le président Martin Staub remercie les délégué-e-s pour leur marque de confiance et leur soutien.

8. Démissions / élections

Martin Staub informe qu'Yvonne Hämmig et Marcel Kaiser posent leur candidature pour une réélection. En outre, l'organe de révision, Patricia Villiger de Villiger Treuhand AG, doit être réélu pour les 3 prochaines années.

Décision :

Yvonne Hämmig et Marcel Kaiser sont réélus à l'unanimité pour un nouveau mandat. L'organe de révision, Patricia Villiger, Villiger Treuhand AG, est réélu à l'unanimité pour les 3 prochaines années.

Martin Staub informe qu'il démissionnera lors de l'Assemblée des délégué-e-s 2015. Il est d'avis qu'il est temps de laisser la place à de jeunes personnes engagées. Il prie les candidat-e-s intéressé-e-s aux tâches de la présidence de s'adresser à lui.

Martin Staub signale aux personnes présentes que ceci est la dernière Assemblée des délégué-e-s de Josiane Grandjean en tant que directrice de l'Association Cerebral Suisse avant son départ à la retraite bien méritée. La succession de Josiane Grandjean est en cours de préparation par le Comité et sera communiquée sitôt que la nouvelle directrice ou le nouveau directeur auront signé le contrat. Josiane Grandjean fêtera officiellement son départ lors de la Conférence des président-e-s 2015.

9. Divers

Lieu et date de l'AD 2015


La prochaine Assemblée des délégué-e-s aura lieu le 24.10.2015 à Olten.

Martin Staub remercie toutes les personnes présentes et clôt la partie officielle de l'AD à 12h33.

10. Exposé « Planification personnelle de l'avenir »

La présentation relative à l'exposé de T. Zahn et de T z'Rotz sera envoyée en pièce jointe avec le procès-verbal.

Le président



Martin Staub

Procès-verbal



Marijana Martić